

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 9 février 2006

Le président, M. Jacques Tacheron, ouvre la séance à 20 h 00, dans la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers, M. le syndic et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 67 conseillères et conseillers. Il y a 6 excusés (MM. Marcel Brauch, Stéphane Dalla Rosa, Jean-Gabriel Pittet, Michel Pollak, Pierre Richard et Thierry Villois) ainsi qu'un absent (M. Eric Jacot).

Au sujet de l'effectif des conseillers, le président précise qu'un membre a remis sa démission et que nous terminerons la législature à 74.

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Trois interpellations, deux postulats et une motion ont été déposés sur le bureau du Conseil ou par message électronique.

La première interpellation intitulée «Comment la Municipalité envisage-t-elle de solutionner la problématique des transports scolaires aux heures de pointe» a été déposée par Mme Christine Girod. Plus de cinq conseillers appuyent cette interpellation qui prend place en point 15 de l'ordre du jour.

La deuxième interpellation concernant le carrefour ch. des Pommiers - Vy-Creuse - rue de la Prairie a été déposée par M. Philippe Haussauer. Elle est appuyée par plus de cinq conseillers et prend place en point 16 de l'ordre du jour.

La troisième interpellation concernant des WC pour chiens en ville Gland a été déposée par Mme Valérie Cornaz. Elle est appuyée par plus de cinq conseillers et prend place en point 17 de l'ordre du jour.

Le premier postulat demandant de modifier l'art. 45 de notre règlement «critères d'analyse des propositions soumises à la commission des finances» a été déposé par M. Philippe Guillod. M. Guillod ne désirant pas développer son postulat ce soir, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le deuxième postulat invitant la Municipalité à «étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de couvrir l'avenue du Mont-Blanc dans son secteur compris, en tout cas, entre la rue de la Combe et la rue du Midi puis de présenter un rapport à son sujet au Conseil communal » a été déposé par M. Jean-Michel Favez. M. Favez ne désirant pas développer son postulat ce soir, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Une motion intitulée «Et si on prenait le problème par le bon bout», relative aux transport publics glandois surchargés a été déposée par M. Philippe Martinet. Le motionnaire ne pense pas développer le sujet ce soir-même et le fera lors de la prochaine séance; il demande aussi que le texte de sa motion soit joint au procès-verbal de la séance de ce soir.

Le président donne lecture de l'ordre du jour modifié.

- 1. Appel et ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 15 décembre 2005.

- 3. Communications du bureau.
- 4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

- 5. Préavis municipal Nº 83 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de deux giratoires (Av. du Mont-Blanc Rte de Malagny et Rte Suisse Rue de Mauverney).
- 6. Préavis municipal Nº 84 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement du pont sis sur "Le Lavasson" à proximité du stand de tir.
- 7. Préavis municipal Nº 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un trottoir en bordure du chemin du Molard, la pose de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées et d'une conduite d'eau potable.
- 8. Préavis municipal Nº 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac (tronçon: parcelle communale nº 933 plage communale "La Falaise") réponse à la motion de M. Wagnières.
- 9. Préavis municipal Nº 87 relatif à l'octroi de la bourgeoisie de Gland en faveur de

- Mme Hanna Rosinander, de nationalité suédoise;

- Mlle Cindy Rodrigues Lopes, de nationalité portugaise;

– M. Halil Sahiti, s'étendant à son épouse Latife, ainsi qu'à leurs enfants Mergim, Aferdita, Refik et Krenar, tous ressortissants de Serbie et Monténégro;

 Mme Nicoline Anjema, de nationalité néerlandaise, s'étendant à son époux Francisco Olivero, de nationalité italienne, ainsi qu'aux enfants Gaëlle et Chiara, de nationalités italienne et néerlandaise;

- Mme Petra Kobert, de nationalité allemande;

- Mme Joan Angela Thompson, ressortissante de Trinité et Tobago.

Préavis en première lecture

- 10. Préavis Nº 88 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer les travaux de rénovation partielle de la salle communale du bâtiment administratif.
- 11. Préavis Nº 89 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour les plans de quartier "Le Communet" et "Derrière le Borgeaud".
- 12. Motion de Mme Golaz demandant à la Municipalité de créer une commission paritaire pour l'intégration des étrangères et des étrangers (motion déposée le 15.12.05).
- 13. Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de M. R. Mermoud.
- 14. Nomination d'un membre à la commission du plan de zones en remplacement de M. Thierry Villois.
- 15. Interpellation de Mme Christine Girod.
- 16. Interpellation de M. Philippe Haussauer.
- 17. Interpellation de Mme Valérie Cornaz.
- 18. Divers et propositions individuelles.
- La discussion sur l'ordre du jour modifié est ouverte.
- Mme Waltraud Casson fait remarquer au président qu'il a omis de mentionner sa motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de fermeture définitive à la circulation du pont sis sur le Lavasson et création d'une aire de détente.
- Le président reconnaît cette omission et constate que cette motion soulève une interrogation juridique à laquelle il n'est pas en mesure de répondre (elle a été déposée cinq minutes avant le début de la séance). En effet, cette motion touche un point de l'ordre du jour à traiter ce soir, soit le préavis Nº 84 relatif à une demande de crédit pour ledit pont. Il demande à Mme Casson si elle entend maintenir sa motion et la développer ce soir. Celle-ci répond par l'affirmative et la motion prend place en point 18 de l'ordre et repousse les divers au point 19.
- L'ordre du jour modifié avec la dernière adjonction est soumis au vote. Il est accepté à la majorité, sans avis contraire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 15 décembre 2005.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- M. Collaud demande quelques corrections dans ses communications.
- page 5, 3e ligne depuis le haut: budget 2005 (selon les estimations du canton), il s'agit de

fr. 10'622'000.- et non de fr. 6'622'000.-;

- page 5, 4º ligne: octobre 2005, nouvelle estimation du canton, il s'agit de 13'935'000.- au lieu de fr. 16'935'000.-;
- page 16, préavis 81, 4^e paragraphe: il faut corriger après 10 mois en 2005 et non 2004;
- page 16, préavis 81, dernier paragraphe: pour le revenu des personnes physiques en-dessus de fr. 1'587'000.— (suppression de "et morales") et à 6 lignes du bas il s'agit des impôts fonciers et non pompiers.
- M. Genoud, page 11, pense qu'il devait y avoir des avis contraires lors du vote sur la non entrée en matière pour le préavis 78 et qu'ils ont été omis au procès-verbal.
- Page 22, Divers: c'est Mme Gay et non Mme Gilliand qui remercie la Municipalité...

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil du 15 décembre 2005, avec les corrections demandées qui seront portées au procès-verbal de ce jour.

3. Communications du bureau

• Le 20 janvier, M. Raymond Mermoud a remis sa démission de membre du Conseil communal et de la commission de gestion, avec effet au 31 janvier 2006.

Le président précise que, conformément à une directive cantonale concernant les vacances dans les conseils communaux et les municipalités, les démissionnaires ne sont plus remplacés durant les six derniers mois de la présente législature.

- Le 4 février, M. Thierry Villois a remis sa démission de membre de la commission du plan de zones pour raisons professionnelles.
- Dans la feuille remise avec la première convocation comportant les dates 2006, la sortie du Conseil est fixée au 13 mai et non au 13 juin (date déjà communiquée en décembre).
- Suite aux errements lors de la dernière séance du Conseil, le président rappelle l'art. 79, 2^e alinéa, traitant de la non entrée en matière. Si la demande en est faite, la discussion porte d'abord exclusivement sur la question d'entrée ou de non-entrée, qui est alors soumise au vote du conseil, avant que le projet lui-même soit discuté.
- La Municipalité a averti le président qu'elle présentera un nouveau préavis au sujet du centre de glace et qu'elle ne se limitera pas à en changer le numéro.
- Le bureau du Conseil a reçu une lettre de remerciements de M. Damien Monnard pour le don de leur jeton de présence effectué par les conseillers lors de la dernière séance de 2005.

4. Communications de la Municipalité

M. Yves Reymond, syndic (administration générale, eaux, égouts et voirie)

Personnel communal

- Mme Patricia Moser quittera son poste auprès du greffe municipal, le 1^{er} avril prochain. Pour la remplacer, la Municipalité a désigné M. Jérôme Ischi qui a terminé son apprentissage en août dernier au sein de l'administration communale et qui effectue actuellement des remplacements au sein des divers services communaux.
- M. Paul Celeschi a commencé son travail à la voirie, le 1^{er} janvier 2006.

Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgoisie

• Ce nouveau règlement a été adopté en date du 30 janvier 2006 par le chef du Département des institutions et des relations extérieures.

Service des eaux

- La construction des stations hydrométriques sur le ruisseau de la Combe, dans le cadre des essais de pompage complémentaires au Bois de Chênes, va démarrer d'ici quelques jours. Le planning, bien que relativement serré, permettra de procéder comme souhaité aux essais durant l'été.
- Les réservoirs de la Gresollière sont maintenant démolis, par conséquent hors service. Désormais, l'eau des sources de la Cézille et de la Confrairie passe directement dans le réseau sans stockage intermédiaire. Actuellement, cet approvisoinnement est suffisant mis il est probable que, dès l'augmentation de la consommation, nous devrons faire appel à la SAPAN de façon régulière pour combler le déficit momentané en réserve d'eau potable.

Mobilité douce

• L'étude sur la locomotion douce avance bien. Le mandataire a présenté un rapport intermédiaire très intéressant en début de semaine, rapport comportant de nombreuses propositions en relation avec les améliorations que la Municipalité pourrait mettre ne place. Si certaines mesures préconisées pourraient être mises en place dans des délais rapprochés (zones 30 km/h, p. ex.), d'autres devront s'étaler sur plusieurs années, voire même une génération car elles impliquent une requalification importante de certaines rues et devront se faire en concertation avec les propriétaires riverains et au gré des opportunités.

M. Gérald Cretegny, municipal (instruction publique, affaires culturelles et jeunesse)

Ecoles: établissement secondaire

- Les élèves de l'établissement secondaire ainsi que les services de psychologie, psychomotricité et logopédie ont enfin pu effectuer une rentrée normale dans le bâtiment des Tuillières, le 9 janvier. C'est un premier chapitre de l'histoire mouvementée de ce bâtiment qui se tourne et il faut espérer que le prochain chapitre se termine aussi harmonieusement Les inévitables ajustements entre utilisateurs et les fonctions définies pour le bâtiment sont effectués, que ce soit en terme de mobilier, signalisation, petits équipements ou retouches habituelles.
- L'inauguration du collège des Tuillières a été fixée au samedi 20 mai. Le programme sera communiqué ultérieurement.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales et domaines) *Finances*

• Un emprunt de 5 millions à 1 mois au taux de 0,96% a été renouvelé pour 1 mois à 0,86%.

Péréquation

- Fin décembre, MM. Collaud et Félix, boursier, ont rencontré M. Décosterd afin d'obtenir certains renseignements sur la péréquation. En fonction des recettes fiscales, pour Gland, il y a un pour-centage qui peut varier entre 10 et 75% directement au canton pour le paiement de la péréquation horizontale ou de la facture sociale.
- En relation avec la péréquation, la Ville de Gland s'est alliée avec la Ville de Nyon pour effectuer une requête à la Cour constitutionnelle contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 janvier 2006 fixant les critères d'application provisoires 2006 pour les communes. Cette requête a été faite au nom de la commune de Nyon, de la commune de Gland, de l'ensemble des municipaux des villes de Nyon et de Gland et par 18 députés.
- Ce matin, à Nyon, a eu lieu une séance avec l'ensemble des syndics, des municipaux concernés et des boursiers avec M. Broulis, conseiller d'Etat chargé des finances. Lors de cette séance, il a été communiqué que les taxations définitives 2003 se montent à 99% pour le canton et 94,5% pour Gland, soit environ 100 taxations. Pour 2004, 73% pour le canton et 79,8% pour Gland.

Fondation EMS

• Après plus d'une année de négociations et de travail administratif, la semaine dernière a été effectuée la transformation de l'Association EMS Bellevue en Fondation. Il faut maintenant trouver différentes synergies entre les EMS de la région.

M. Dieter Gisiger, municipal (travaux, bâtiments, urbanisme et transports publics)

Collège des Tuillières

• Malgré tous les efforts de la part de la Municipalité, il n'a pas été possible de trouver une entente parmi les parties concernées pour l'établissement d'une convention d'expertise hors procès. De ce fait, la Municipalité a décidé d'adresser au juge de paix des districts de Nyon et Rolle une requête d'expertise hors procès afin de connaître enfin les causes et les origines des sinistres survenus et à quelles entreprises intimées sont imputables lesdits dommages.

Si la requête est admise, le juge chargera un ou des experts d'examiner les questions posées, de déterminer l'ampleur exacte et les causes d'un retard de plus d'une année et de définir la quotité du dommage financier subi par la commune de Gland, ainsi que leurs conséquences directes et indirectes. La réponse à cette expertise hors procès permettra à la Municipalité d'exiger des parties intimées le remboursement des dommages financiers subis par la commune de Gland.

Portakahin

• Après la mise en service du collège des Tuillières, il n'y a plus l'utilité de maintenir les Portakabins sis au centre scolaire Les Perrerets. La Municipalité a donc décidé de les démolir prochainement. En effet, l'état de ces locaux ne permet pas d'envisager une réfection. De plus, ils sont devenus un lieu

privilégié pour des actes de déprédation. Cette démolition fera certainement l'objet d'un préavis municipal.

Bâtiment administratif

- Le préavis nº 49 concernant la réalisation d'un ascenseur au bâtiment communal est clos. Le décompte final fait apparaître un léger dépassement de fr. 1270.— par rapport au crédit voté de fr. 210'000.—. Ce dépassement correspond au déplacement d'une conduite d'alimentation d'eau de l'armoire incendie du sous-sol, conduite non mentionnée sur les plans.
- La réfection des locaux de l'ancien poste de police, sis au bâtiment communal, est également terminée. Cette semaine, le contrôle des habitants s'est déplacé dans ces nouveaux locaux lui procurant un espace mieux adapté et permettant d'accueillir nos nouveaux citoyens dans de bonnes conditions. La Municipalité projette de rénover également les anciens locaux du contrôle des habitants pour y installer les services de la petite enfance et des affaires culturelles, ainsi que la location des salles. Ceci permettra de disposer d'une salle de réunion supplémentaire sous les combles, notamment pour les commissions du Conseil communal.

Urbanisme

• Les lignes directrices (LD) pour le plan directeur régional du district de Nyon ont été approuvées la semaine passée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage composé de représentants du Conseil régional, de la Ville de Nyon et du canton. Elles constituent le cadre de référence de l'ensemble des questions à prendre en compte dans toutes les démarches visant à traiter des questions d'organisation et de valorisation du teritoire dans les actions et planifications communales/intercommunales.

Lors de la première consultation organisée à l'automne 2005, près de 85% des municipalités du district ont émis des commentaires et des suggestions. Le rapport de synthèse des lignes directrices pour le plan directeur régional du district de Nyon est, actuellement, soumis à l'approbation des municipalités. Une présentation des lignes directrices est prévue dans la deuxième moitié du mois de mars.

• Prochainement sera mis à l'enquête le plan d'affectation partiel «En Ruaz» relatif à l'instauration d'une zone d'utilité publique sur l'ancienne décharge en vue d'y installer le futur stand de tir à l'arc.

Transports publics

• La mise en service du collège des Tuillières a accentué les difficultés de capacité avec quelques courses du TUG. Les courses à destination du collège des Perrerets sont délaissées en faveur des courses à destination de Grand-Champ. La Municipalité est en train d'analyser la possibilité de l'introduction d'un troisième bus à certains moments de la journée. En attendant l'introduction d'une amélioration de la desserte, les voyageurs ont la possibilité soit de prendre un bus qui circule quelques minutes plus tôt ou de voyager de préférence dans un bus à destination du collège des Perrerets au lieu de celui de Grand-Champ.

<u>Aménagement de la plage</u>

• L'étude préalable relative à l'aménagement d'une plage permet de tirer les conclusions suivantes : la consolidation du substrat lacustre ne constitue pas une solution satisfaisante. En effet, l'action des vagues faclite l'érosion progressive des matériaux déposés. La végétation aquatique présente dans la baie constitue une gêne importante pour la baignade. Les techniques de faucardage ou le ratissage classique ne permettent pas de nettoyer efficacement la zone de baignade où il y a une grande quantité d'algues vertes filamenteuses. La topologie en pente douce de la baie implique que les baigneurs devraient marcher plus de 100 mètres dans l'eau peu profonde avant de rencontrer une profondeur suffisante pour nager. L'ensemble de ces conclusions amène à envisager l'abandon du concept de la plage initialement prévue.

Ceci a conduit à chercher une solution alternative. En lieu et place d'une plage littorale, il est envisagé une île servant à la fois aux oiseaux migrateurs en hiver et à la baignade en été. Par rétroprojection, un projet d'île situé à 100-150 m. de la rive est présenté. D'un côté, espace peu profond pour les enfants et de l'autre enrochement et plus grande profondeur pour les nageurs. Cette île serait reliée à la rive par un pont. Parmi les avantages d'une telle réalisation, l'impact sur la rive, eau de meilleure qualité, moins de faucardage. Ce concept repris des îles construites devant la Venoge serait ouvert de juin à septembre au public et l'accès serait supprimé d'octobre à mai afin d'y laisser les oiseaux en paix

M. Frédéric Baumgartner, municipal (police, service du feu, gestion des déchets, PCi, cultes)

Service du feu

• Lors du rapport du 28 janvier, le caporal Tosto a été promu au grade de sergent-major, le caporal Flament et le caporal Viola au grade de sergent. 16 sapeurs ont quitté le corps au mois de janvier:

5 pour raison d'âge, 5 pour cause de déménagement, 4 pour raisons professionnelles et 2 pour raison de santé. 7 nouveaux sapeurs ont rejoint le corps au 1^{er} janvier et l'effectif est désormais de 44 membres (officiers, sous-officiers et sapeurs compris).

Police municipale

• Le sergent Wuillemin a été promu sergent administratif et le sergent Kaeffer, sergent opérationnel.

Population

- La Municipalité a honoré deux personnes pour leur 90 ans, ainsi que 5 couples pour 50 ans de mariage. Le doyen de la commune est M. Jean Nobs qui fêtera ses 99 ans en mars prochain.
- La population au 6 février est de 10'821 personnes, soit une augmentation de 106 en 2005. La population étrangère est de 3304 et passe de 30,5 à 32,7%. Elle représente 106 nationalités différentes.

Parcage avec macaron

- La mise à disposition de place de stationnement prolongé avec macaron se poursuit. Cette information a été diffusée dans le Gland Cité et sur le site de la commune. Les bulletins d'inscirption sont également disponibles auprès de la police. Une publication aura encore lieu dans un tout ménage de La Côte.
- Préavis municipal nº 83 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de deux giratoires (Av. du Mont-Blanc - Rte de Malagny et Rte Suisse - Rue de Mauverney).
- M. Genoud lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis municipal.
- Mme Georgiades lit les conclusions du rapport de la commission des finances demandant d'accepter le préavis et d'accorder le crédit nécessaire mais comportant le vœu suivant: l'étude devra également comprendre d'autres possibilités moins onéreuses (feux, etc.) et la Municipalité devra présenter son préavis après remise au Conseil de l'étude de mobilité douce.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports sont identiques à celles du préavis et ouvre la discussion.
- M. Haussauer, à la lecture du rapport de la commission technique et du préavis, trouve qu'il y a peu d'argumentation pour justifier l'implantation du giratoire sur la route Suisse par rapport au bas de l'avenue du Mont-Blanc. La densité du trafic au bas de l'av. du Mont-Blanc est double et, en tant qu'utilisateur, il lui semble plus logique de réaliser un giratoire à cet endroit. Par rapport à cette remarque et à une réponse donnée à la commission technique, il pose la question suivante: qu'en estil du carrefour av. du Mont-Blanc-route Suisse inclus dans le plan d'investissement 2008 qui n'est pas une priorité car tout le tronçon ouest jusqu'à l'entrée du golf est en tractation? Peut-on savoir quelles sont ces tractations?
- M. Reymond répond que la commune est en discussion avec le Département des infrastructures pour la reprise de la route Suisse depuis l'entrée de la propriété «La Crique» jusqu'au rond-point sis au bas de la rue du Perron. Ce tronçon deviendrait route communale ce qui permettrait de recalibrer la route Suisse et d'aménager d'autres entrées, à l'instar de ce qui s'est fait avec le Conseil régional et la région Terre Sainte entre Versoix et Céligny (p.ex. rétrécissement des voies de circulation et instauration de véritables pistes cyclables).

En complément, M. Gisiger explique pourquoi on ne commence pas par le bas de l'av. du Mont-Blanc (voir document en annexe du préavis). Selon les plans des ingénieurs, en créant deux ronds-points à Malagny et Mauverney cela donne la possibilité de créer des portes d'entrée pour réaliser derrière une zone 30 km/h. En commençant au bas de l'av. du Mont-Blanc, on devrait repousser ladite zone. Cette option a été confirmée par Transitec et par la maison s'occupant de la mobilité douce.

- M. Blanchet n'est pas entièrement d'accord avec cette proposition, car si les tractations pour la reprise de la route Suisse avec le canton aboutissent, celle-ci pourrait être limitée à 50. Dans ce cas, un rond-point au bas de l'av. du Mont-Blanc pourrait être moins conséquent dans sa construction et se limiter surtout à une signalisation adéquate, d'où économie. En construisant au bas de Mauverney, on va attirer le trafic sur cette artère et créer un problème à la jonction avec la rue du Midi.
- M. Guillod pense qu'un rond-point au bas de Mauverney va surtout sécuriser la traversée de la route Suisse pour les piétons. Il lui semble que la sécurité des piétons à cet endroit est plus urgente et importante que les éventuelles nuisances de trafic.
- M. Martinet regrette que M. Guillod n'ait pas pris en compte la remarque de M. Blanchet. Pour le GdG, la porte d'entrée naturelle dans la commune demeure l'avenue du Mont-Blanc. De plus, la

reprise de la route Suisse par la commune permettrait de limiter la vitesse, par conséquent de rétrécir le tronçon ce qui aurait pour corollaire d'augmenter la sécurité pour les piétons sur cette artère. Il regrette aussi que l'argument des trois bureaux cautionnant le projet municipal ne soit communiqué aux conseillers que ce soir, alors que cela aurait dû être porté à la connaissance des groupes lors de leurs travaux de préparation de la séance.

- M. Favez rétorque à M. Martinet et à M. Blanchet que si une zone 30 est instaurée dans le secteur proposé cela aura pour effet de dissuader les automobilistes d'emprunter cette route pour entrer dans la localité. D'autre part, il relève que le GdG avait des membres dans la commission technique et que la question aurait pu être posée au municipal responsable, ce qui aurait évité le reproche d'un manque d'information.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- · Après relecture des conclusions du préavis, celui-ci est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 3 avis contraire et 5 abstentions signifiées

- I. d'accorder le crédit de fr. 76'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 76'000. sous réserve de l'accord du Département des institutions et des relations extérieures.

Préavis municipal nº 84 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement du pont sis sur «Le Lavasson» à proximité du stand de tir.

- M. Bovon lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis municipal.
- Mme Georgiades lit les conclusions du rapport de la commission des finances recommandant aussi l'acceptation du préavis et comportant l'amendement suivant: d'accorder le crédit, mais arrêté à la somme de fr. 110'000.—. Ce montant tient compte d'une diminution des coûts de fr. 30'000.—, somme communiquée par la Municipalité.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports de commission recommandent l'acceptation du préavis, mais avec un amendement émanant de la commission des finances.
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Reymond précise que les offres n'étaient pas rentrées au moment de la rédaction du préavis et que la somme demandée était basée sur une estimation du bureau technique. Cette diminution est bien réelle et la Municipalité peut même (cas exeptionnel) recommandé l'acceptation de l'amendement.
- La parole n'est plus demandée et la discussion sur l'amendement est close. Après relecture, il est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions signifiées, d'accepter l'amendement suivant:

d'accorder le crédit, mais arrêté à la somme de fr. 110'000.-.

- · La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- M. Wagnières relève que ce préavis découle d'une étude de 2003 au sujet des ponts autorisés au trafic des 40 t que le Conseil avait acceptée. Qu'en est-il des autres ponts? Faut-il s'attendre à d'autres surprises dans quelques mois?
- M. Reymond répond que, lors de cette étude, la totalité des ponts de la commune ont été examinés (pas seulement ceux ouverts aux 40 t) et qu'il n'y a pas d'autres problèmes. Cependant, des travaux sont à envisager à cause de l'étanchétié pour le pont des CFF sur l'av. du Mont-Blanc, ceci en collaboration avec les CFF. Mais ces travaux n'ont pas de caractère urgent. Quant au pont sur l'autoroute qui pourrait nécessiter de futurs travaux, il est propriété de l'Etat.
- Mme Roy demande si ce pont est vraiment utile à la circulation agricole et qui l'utilise réellement? Elle pense que les convois agricoles peuvent passer par la route de l'Etraz. Enfin, depuis sa fermeture est-ce qu'il a vraiment fait défaut dans la liaison Luins-Gland? Elle trouve que c'est un peu cher payé pour la seule circulation des convois agricoles.

M. Reymond répond que ce pont est utile tant pour les agriculteurs de Luins que de Gland et, plus particulièrement, pour M. Barillier dont l'exploitation est sur Gland et la majorité des terrains côté

Luins. Entre autre, il le voit mal déplacer son bétail en passant par la route de Luins et la route de l'Etraz pour redescendre ensuite jusqu'à proximité de ce pont. Il faut aussi relever que les automobilistes sont les premiers à râler lorsqu'un tracteur emprunte une route principale. Il rappelle encore l'accord passé avec la commune de Luins interdisant la circulation automobile et autorisant seulement le trafic agricole, les cycles et cyclomoteurs.

- M. Bovon ajoute que la commission s'est penchée sur ce problème et ne peut que préconiser l'acceptation du projet municipal. Aujourd'hui, les véhicules agricoles ne sont plus les «tracassets» de naguère et ils bénéficieront d'un pont adapté, rénové à peu de frais et demandant un minimum d'entretien.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le préavis nº 84 amendé est soumis au vote, après relecture des conclusions modifiées.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 3 avis contraire et 5 abstentions signi-

- d'accorder le crédit de fr. 110'000. et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux:
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 110'000. sous réserve de l'accord du Département des institutions et des relations extérieures.

7. Préavis municipal nº 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un trottoir en bordure du chemin du Molard, la pose de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées et d'une conduite d'eau potable.

- Mme Golaz lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis municipal et comportant deux vœux: que des négociations soient entreprises immédiatement avec les propriétaires des parcelles 1742 et 1574 afin de pousuivre le trottoir du ch. du Molard jusqu'au ch. de la Perroude; que la possibilité de restreindre la circulation à 30 km/h, voire à 20 km/h, aux ch. du Molard, du Communet, de la Perroude, ainsi qu'à la rue du Jura soit étudiée.
- Mme Georgiades lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du préavis municipal.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports sont identiques à celles du préavis et ouvre la discussion.
- Mme Roy trouve étonnant que la comnune se contente de 1,5 m pour réaliser un trottoir, des équipements et l'éclairage dans le cas d'une promotion immobilière. A son avis, tous les frais découlant de ces équipements devraient être pris en charge par les vendeurs et promoteurs. Il est clair que la commune encaisse des taxes sur l'équipement de ces terrains, mais ces taxes couvrent-elles les frais engendrés?
- M. Gisiger répond que le promoteur cède le terrain nécessaire à l'instar de ce qui se pratique depuis de nombreuses années et qu'aucune faveur particulière n'a été faite dans ce cas. Dès lors, la commune est propriétaire et aménage ledit trottoir et autres équipements. La largeur du trottoir, qui peut sembler faible, est confirmée par un rapport sur la mobilité douce disant qu'une largeur de 1,5 m est convenable. Ceci correspond également aux normes VSS.
- M. Jaquier constate que le passage du trottoir est prévu derrière les places de parc. A son avis, ceci entraîne un stress supplémentaire pour les piétons et automobilistes. Il n'est pas favorable à cet aménagement.
- M. Gisiger signale qu'une discussion pour savoir si l'on met les places devant ou derrière le trottoir a eu lieu avec les gens de la mobilité douce. Ces gens les ont rendu attentifs à un point: si les places de parc sont mises devant le trottoir, il incombe à la commune de gérer l'ensemble, ceci étant assimilé à un espace public avec stationnement. Il devient donc logique que la commune participe à la création et réalisation de ces places. Dans la solution retenue, les places de parc sont propriété privée. Enfin, le trafic dans ce secteur est faible et ne représente pas une cause de stress au sens où l'entend M. Jaquier.
- M. Martinet signale que, dans le cadre de ce préavis mais encore plus pour celui du Communet le GdG s'est interrogé sur la participation des promoteurs aux frais d'infrastructure. Il trouverait intéressant que l'on ait une appréciation autre que celle de dire que l'on a toujours pratiqué comme cela. Lorsqu'on sait la possibilité de valorisation de ces terrains est-il correct de ne demander que la

cession du terrain pour le trottoir ainsi que les taxes de mutation et gains immobiliers? Il ne faut pas oublier non plus que cet apport d'habitants entraîne d'autres frais pour la collectivité: écoles, trans-

ports, etc.

M. Collaud répond sur la partie concernant les taxes. Du fait que le terrain a été vendu à des promoteurs, la commune encaisse des droits de mutation qui sont de 1,1% du montant du prix de vente du terrain (2,2% au canton). Le propriétaire privé qui a vendu le terrain se voit taxé sur le gain immobilier calculé sur la valeur entre l'estimation fiscale et le prix de vente. Les nouveaux propriétaires ou promoteurs paient une taxe d'introduction d'eau et une taxe d'introduction pour les égouts. Les deux taxes sont fixées avec le permis de construire. Ensuite, lors de la vente des appartements, l'acheteur paie à nouveau le droit de mutation, tel que cité précédemment. Enfin, si le promoteur réalise un bénéfice entre la construction et la vente, il est soumis à la taxe sur le gain immobilier.

• M. Jaquier revient sur son idée d'inversion entre les places de parc et le trottoir et demande si l'incidence financière a été définie.

M. Reymond dit qu'il ne peut pas citer un chiffre mais constate que si des places sont construites sur le territoire public elles ne sont plus forcément dévolues aux propriétaires ou locataires des bâti-

ments. Il ne voit pas de raisons que la commune créée des places de parc pour les privés.

M. Collaud ajoute qu'il y a une incidence à deux niveaux. La première est que le propriétaire veut garder son droit à bâtir, c'est-à-dire qu'il veut maintenir les m² de plancher en proportion de la surface de sa parcelle. La deuxième est que la commune, en cas de restriction du droit à bâtir, devrait donc acquérir du terrain à un prix tenant compte de l'éventuelle perte de ce droit, c'est-à-dire à un prix très élevé.

- M. Genoud cite en exemple l'aménagement réalisé au carrefour Jura-Borgeaud sur l'emplacement de l'ancien bâtiment de l'Union. Dans ce cas et de trois côtés du carrefour, les trottoirs passent derrière les places de parc. Il demande quelle a été l'incidence financière éventuelle pour la commune. M. Reymond répond que, dans le cas cité, il ne faut pas perdre de vue que ce sont des surfaces commerciales qui sont touchées. La commune avait donc pu négocier un droit de passage au ras de la façade ce qui n'est pas concevable pour de l'habitat.
- Mme Munz rappelle que ce genre d'intervention avait déjà été faite lors de la construction des bâtiments des Marronniers, sans succès. Elle avait également déposé une motion lors de l'établissement du plan de quartier Mauverney, motion qui avait été balayée avec les mêmes arguments que l'on entend ce soir. Elle constate donc que l'histoire se renouvelle et se répète.
- M. Guillod dit que si l'on veut éviter la répétition de telles histoires, il faut développer Gland avec une faible densité de voitures voire, pourquoi pas, des quartiers sans voiture.
- M. Barenco revient sur le peu de circulation automobile dans ce futur quartier, de même que le nombre réduit de piétons, ce qui ne justifie pas un tel aménagement.
- M. Gisiger, à l'aide d'un plan, attire l'attention des conseillers sur la difficulté de faire passer le trottoir devant les voitures, notamment à la hauteur de la propriété Gigandet. D'autre part, on constate souvent que les gens n'utilisent pas le passage en retrait au carrefour Jura-Borgeaud et se contentent de suivre la route. Il faut aussi relever que l'inversion de places de parc et trottoir se poserait pour des emplacements existants (ch. du Molard) et qu'il faut savoir qui prendrait en charge ces frais.
- M. Jaquier dépose l'amendement suivant: La Municipalité négociera avec les promoteurs pour que le trottoir passe entre le bâtiment et les places de parc sans annexer les places de parc sur le domaine public.
- M. Favez appuye l'amendement de M. Jaquier et y voit un bon signe à donner à la Municipalité pour ses futures négociations.
- M. Bovon, en tant qu'habitant de Malagny, constate que tous les nouveaux bâtiments de Malagny côté lac ont des places de parc derrière le trottoir et que cela ne pose pas de problèmes particuliers. Il ne faut pas mélanger des quartiers à fort trafic automobile et activités commerciales avec des quartiers résidentiels engendrant peu de circulation, si ce n'est le matin et le soir lorsque les gens partent au travail et en reviennent. Les places de parc sont vides la quasi totalité de la journée.
- M. Magnenat, reprenant le texte de l'amendement, demande à la Municipalité comment elle compte négocier avec les promoteurs un trottoir coupant les terrains en deux.
- M. Gisiger est étonné de l'intervention de Mme Munz concernant Mauverney alors qu'un trottoir est réalisé le long des bâtiments. Dans la dernière construction de ce quartier, un problème se pose pour le passage du trottoir devant les places de parc car le bâtiment est en PPE. Si un des copropriétaires ne veut pas être à cheval sur deux domaines, c'est un gros problème. Dans ce cas, il faut décadastrer

le terrain public de la commune pour le passer à son domaine privé afin de pouvoir négocier un échange avec le copropriétaire.

• Mme Gay demande si le vœu de la commission technique de faire passer la circulation à 30, voire 20 km/h, justifie ce déplacement de trottoir ou même son aménagement.

M. Reymond répond que dans une zone 30 le trottoir est toujours justifié. Dans une zone 20, il vient augmenter la surface publique à disposition des piétons.

• La parole n'est plus demandée et après relecture de l'amendement, il est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide par 21 voix pour, 25 voix contre et 14 abstentions signifiées de refuser l'amendement proposé par M. Jaquier.

• La discussion sur le préavis est reprise.

• La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après lecture des conclusions du préavis, celui-ci est soumis au vote

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire ou abstention

- d'accorder le crédit de fr. 255'000. et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 160'000. sous réserve de l'accord du Département des institutions et des relations extérieures.
- 8. Préavis municipal nº 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac (tronçon: parcelle communale nº 933 plage communale "La Falaise") réponse à la motion de M. Wagnières.
- M. Barenco lit les conclusions du rapport de la commission technique recommandant l'acceptation du préavis.
- Mme Georgiades lit les conclusions du rapport de la commission des finances, elles aussi favorables au préavis.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports rejoignent celles du préavis et ouvre la discussion.
- M. Fargeon demande à la Municipalité quelle est la portée de la remarque de la commission technique disant que la subvention cantonale pourrait s'élever à 50% ou plus sur le minimum des travaux nécessaires, mais dépendra aussi de l'état du fonds destiné aux subventions.
- M. Gisiger répond que le fonds actuel couvrant ces dépenses est échu à fin 2005. Maintenant, une tranche jusqu'à 2008 est en préparation et les députés devront la voter ce printemps. La question est de savoir si Gland figurera dans la tranche avant 2008, ce qui semble peu probable. Il faut donc attendre ce que les députés voteront en 2009.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le préavis nº 86 est soumis au vote.

Décision

- Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 3 avis contraires et 1 abstention signifiée
- I. d'accorder le crédit de fr. 78'000. et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux:
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de fr. 78'000. sous réserve de l'accord du Département des institutions et des relations extérieures.
- 9. Préavis municipal Nº 87 relatif à l'octroi de la bourgeoisie de Gland en faveur de

- Mme Hanna Rosinander, de nationalité suédoise;

- Mlle Cindy Rodrigues Lopes, de nationalité portugaise;

- M. Halil Sahiti, s'étendant à son épouse Latife, ainsi qu'à leurs enfants Mergim, Aferdita,
 Refik et Krenar, tous ressortissants de Serbie et Monténégro;
- Mme Nicoline Anjema, de nationalité néerlandaise, s'étendant à son époux Francesco Olivero, de nationalité italienne, ainsi qu'aux enfants Gaëlle et Chiara, de nationalités italienne et néerlandaise;

- Mme Petra Kobert, de nationalité allemande;

- Mme Joan Angela Thompson, ressortissante de Trinté et Tobago.

• En préambule, le président rappelle que les conclusions du rapport concernant chaque candidat seront lues et la discussion ouverte, candidat par candidat. Le vote à bulletin secret interviendra en une seule fois après ces lectures et discussions.

• Mme Hanna Rosinander

Mme Badertscher lit les conclusions du rapport relevant que la requérante vit en Suisse depuis 1982, qu'elle en connaît les traditions et qu'elle s'y sent bien

Le président constate que les conclusions de la commission rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Mlle Cindy Rodrigues Lopes

Mme Badertscher lit les conclusions du rapport relevant que la candidate est née dans notre pays et que, de ce fait, elle a été dispensée de l'audition conformément à la loi.

Le président constate que les conclusions de la commission rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

• M. Halil Sahiti

Mme Badertscher lit les conclusions du rapport relevant que le candidat et sa famille habitent Gland depuis 1992. Ils se sentent Suisses et ne désirent pas retourner au Kosovo.

Le président constate que les conclusions de la commission rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

• Mme Nicoline Anjema

En préambule, le président se fait le porte-parole de la commission de naturalisation et du bureau pour informer les conseillers que Mme Anjema et M. Olivero ont eu la douleur de perdre leur enfant Mathieu cette semaine. Cet enfant faisait partie de la demande de naturalisation. Il demande aux conseillers et au public de se lever et d'observer un instant de silence.

Mme Badertscher lit les conclusions du rapport relevant que la famille est très bien intégrée, que leurs enfants sont nés en Suisse et qu'ils sont tous attachés à notre pays.

Le président constate que les conclusions de la commission rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Mme Petra Kobert

Mme Badertscher lit les conclusions du rapport relevant que la candidate est née en Suisse, y a fait toutes ses écoles, qu'elle aime notre pays et veut y vivre définitivement.

Le président constate que les conclusions de la commission rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

• Mme Joan Angela Thompson

Mme Badertscher lit les conclusions du rapport relevant que la candidate est domiciliée dans notre pays depuis plus de 22 ans et qu'elle ne désire pas retourner à Trinidad.

Le président constate que les conclusions de la commission rejoignent celles du préavis municipal et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Décisions

1. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant : bulletins distribués 67 - rentrés 67 - nuls 0 - blancs 0 - valables 67 - majorité absolué 34

le Conseil communal décide par 67 oui d'accorder la bourgeoisie de Gland à Mme Hanna ROSINANDER, née le 2 mars 1981, de nationalité suédoise, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil du

canton de Vaud.

2. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins distribués 67 - rentrés 67 - nuls 0 - blancs 0 - valables 67 - majorité absolue 34

le Conseil communal décide par 67 oui d'accorder la bourgeoisie de Gland à Mlle Cindy RODRIGUES LOPES, née le 11 avril 1991, de nationalité portugaise, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil du canton de Vaud.

- 3. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins distribués 67 rentrés 67 nuls 0 blancs 6 valables 61 majorité absolue 31
 - le Conseil communal décide par 56 oui et 5 non d'accorder la bourgeoisie de Gland à M. Halil SAHITI, né le 8 septembre 1962, s'étendant à son épouse Latife, née le 30 août 1963, ainsi qu'à leurs enfants Mergim, né le 30 avril 1989, Aferdita, née le 15 mai 1991, Refik, né le 17 mai 1997, et Krenar, né le 12 avril 2002, tous ressortissants de Serbie et Monténégro, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil du canton de Vaud.
- 4. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins distribués 67 rentrés 67 nuls 0 blancs 0 valables 67 majorité absolue 34
 - le Conseil communal décide par 67 oui d'accorder la bourgeoisie de Gland à Mme Nicoline ANJEMA, née le 7 décembre 1969, de nationalité néerlandaise, s'étendant à son époux Francesco OLIVERO, né le 5 juillet 1959, de nationalité italienne, ainsi qu'à leurs enfants Gaëlle, née le 22 décembre 1999, et Chiara, née le 22 août 2002, de nationalité italienne et néerlandaise, sous réserve de l'octroi du droit de
- 5. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins distribués 67 rentrés 67 nuls 0 blancs 0 valables 67 majorité absolue 34
 - le Conseil communal décide par 67 oui d'accorder la bourgeoisie de Gland à Mme Petra KOBERT, née le 20 juin 1972, de nationalité allemande, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil du canton de Vaud.
- 6. Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins distribués 67 rentrés 67 nuls 0 blancs 1 valables 66 majorité absolue 34
 - le Conseil communal décide par 66 oui d'accorder la bourgeoisie de Gland à Mme Joan Angela THOMPSON, née le 17 novembre 1947, ressortissante de Trinité et Tobago, sous réserve de l'octroi du droit de cité vaudois par le Grand Conseil du canton de Vaud.

10. Préavis municipal nº 88 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer les travaux de rénovation partielle de la salle communale du bâtiment administratif.

• S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne lecture de la composition de la commission technique, selon les propositions des partis, soit:

1er membre Valérie Cornaz, GdG

membres Manfred Schumacher, GdG - René Chevalley, radical - André Vuichard, radical - Françoise Munz, socialiste - Jean-Marc Waeger, socialiste - Jean-Pierre Kulling, libéral.

• La commission des finances rapportera également sur ce préavis.

cité vaudois par le Grand Conseil du canton de Vaud.

- M. Turrettini constate deux postes très importants, dans ce préavis, concernant l'électricité et l'équipement de la scène. Il encouurage la commission technique à demander le détail de ces points afin de savoir à quoi correspondent ces sommes importantes.
- M. Fargeon aimerait que la commission examine cette demande en relation avec la motion demandant que Gland devienne une cité de l'énergie. Cette motion impose des obligations ou restrictions vis-à-vis des bâtiments communaux et il serait bon de plancher sur ces aspects visant l'économie d'énergie et l'écologie.
- M. Bovon est étonné que l'équipement de la cuisine, dont la vétusté est connue, n'ait pas été programmé avec ce préavis.
- M. Favez constate le côté catastrophique de la sonorisation de la salle et s'étonne que rien n'est prévu pour une amélioration.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close non sans le traditionnel rappel aux commissaires pour le dépôt de leur rapport dix jours avant la séance auprès de la Municipalité, du président du Conseil et des présidents de groupe.

11. Préavis municipal nº 89 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour les plans de quartier «Le Communet» et «Derrière Le Borgeaud».

• S'agissant d'un préavis en première lecture, le président signale que la commission du plan de zones et la commission des finances travailleront sur ce préavis.

La discussion est ouverte sur cet objet.

• M. Gisiger, à l'aide de la rétroprojection, présente le périmètre du plan de quartier «Derrière Le Borgeaud» attribué jusqu'en 1988 en zone d'habitation collective A (témoin les deux immeubles réalisés à la route de Luins). Par la suite, le Conseil a décidé d'accorder à ces deux périmètres le statut «à affecter par plan de quartier». Les propriétaires concernés ont contacté à plusieurs reprises la Municipalité afin que débute une étude de plan de quartier. La taille et le nombre important des parcelles impose une approche globale du périmètre afin de garantir une urbanisation cohérente et un ou des accès appropriés. L'envergure de l'étude a conduit la Municipalité à entreprendre celle-ci avec un investisseur privé qui puisse accompagner l'exécutif du début à la fin du projet, type de collaboration recommandé par les autorités de l'aménagement du territoire. L'idée du concours permet de ne pas attribuer la construction ou la conception d'un bâtiment au lauréat mais de lui confier plutôt la réalisation des espaces extérieurs ou publics.

• Mme Bovet demande s'il ne serait pas plus judicieux d'ériger tout d'abord un mur de protection le long de l'autoroute. Est-ce que ce mur est prévu et aux frais de qui?

M. Gisiger répond que ce mur est existant depuis 1988.

- M. Genoud se fait l'interprète du GdG et signale les interrogations suivantes: coût de l'étude pour des terrains privés? y a-t-il eu des engagements pris par la Municipalité au moment du passage de la zone d'habitation collective A en zone à affecter par plan de quartier? quel est le contenu de l'accord avec Losinger et où cela peut-il entraîner la commune? quel est le type du concours (concours ou mandat d'étude parallèle)? ce plan de quartier correspond-il au développement de notre commune, notamment en relation avec le schéma directeur? qu'en est-il des voiries, des accès? est-il opportun de développer cette zone aujourd'hui?
- M. Gisiger relève que l'affectation de ces plans de quartier représente une étape totalement différente de celle du plan directeur dont il est question pour la zone ouest et qui est à projeter dans le futur. Le scéma directeur représente une vue à longue échéance et la suite à lui donner se fera en fonction des besoins: affectation, accélération de la réalisation. Par contre, le plan de quartier a pour but de finaliser une réalisation imminente.
- M. Favez constate que ce préavis est en faveur d'un promoteur qui a signé un pacte d'emption portant sur sept parcelles. On sait que le but d'un promoteur est de dégager des bénéfices. En cela, les fr. 245'000.— demandés aux conseillers le dérangent du moment qu'ils vont contribuer à l'enrichissement d'un promoteur. Cete manière de financement l'intrigue quelque peu.

• M. Bovon demande à M. Gisiger si l'on ne met pas la charrue avant les bœufs en décidant d'un plan

de quartier ne figurant pas au schéma directeur.

M. Gisiger répond que les terrains de ce plan de quartier font l'objet d'un périmètre clairement défini dans notre plan d'affectation ont aujourd'hui le statut légal «à affecter par plan de quartier». La seule chose qui manque pour construire est le plan de quartier et c'est cet aboutissement qui est proposé aujourd'hui. Encore une fois, il ne faut pas faire l'amalgame avec un plan directeur qui est une vision du futur.

• M. Grandjean se demande s'il est judicieux de mettre de l'habitation à cet endroit à proximité de l'autoroute. Ce n'est pas le mur antibruit actuel qui garantit une qualité de vie suffisante pour du logement.

- M. Gisiger se dit conscient de cette difficulté et signale que la canton a déjà été approché afin de connaître les conditions pour construire à cet endroit. Ils ont aussi demandé que soit prévu dans les coûts préalables une étude sur les contraintes au niveau du bruit, étude qui sera remise aux urbanistes et concurrents.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

12. Motion de Mme Golaz demandant à la Municipalité de créer une commission paritaire pour l'intégration des étrangères et des étrangers (motion déposée le 15.12.05).

• Mme Golaz développe sa motion. Avec 30% d'étrangers et d'étrangères et plus de 34 nationalités différentes, Gland a un profil largement multiculturel. Bien que l'intégration de toutes ces différentes communautés n'engendre pour le moment pas de problème particulier, nous sommes convaincus qu'il faudrait davantage favoriser les échanges entre les Suisses et les ressortissants des autres pays. C'est seulement en apprenant à se connaître que l'on peut activement lutter contre l'exclusion, la méfiance, voire les attitudes xénophobes. Plusieurs communes du canton ont créé une commission Suisses-Etangers, sorte de relais entre le politique, les associations et les nouveaux arrivants. Certaines de ces commissions (celle de Morges, p.ex.) ont développé toute une série d'activités pour approcher les différentes cultures. Les fêtes auxquelles participent les différentes communautés viennent pontuer l'année et c'est autant d'occasion pour les Suisses de rencontrer des étangères et étrangers et réciproquement. La rencontre de l'autre passe souvent par la découverte de la musique, de la danse, de l'artisant, de spécialités culinaires exotiques préaprées en toutes occasions.

Nous souhaitons la création d'une telle commission dans notre commune. Elle peut être p.ex. composée de représentants des communautés étrangères ainsi que de membres de la Municipalité, des différents partis politiques, de l'administration communale, et des différentes associations. Sa mission principale serait d'accueillir les nouveaux venus, de faciliter l'intégration des émigrés et de les aider dans les difficultés qu'ils pourraient rencontrer au niveau administratif. Les activités régulières de la commision viseraient, p.ex., à constituer une information sur la multipluralité, étudier les projets touchant d'une manière ou d'une autre l'intégration des étrangères et étrangers, organiser des cours de français en contact avec des bénévoles, écrire aux nouveaux arrivants et leur indiquer les personnes de contact parlant leur langue pour les aider dans leurs éventuelles démarches administratives, offrir un soutien aux personnes qui en auraient besoin pour leur examen de naturalisation, organiser une fête multiculturelle, musique, danse, spécialités culinaires, dans un premier temps pour favoriser les échanges entre les communautés. Cette commission permettrrait à peu de frais de favoriser l'intégration des personnes de tout horizon et de tisser des liens entre les Glandois et les personnes d'origine étrangère.

- La discussion est ouverte sur la motion.
- M. Barenco demande à Mme Golaz ce qu'elle pense de l'effectif pour une commission paritaire. A l'écoute de sa motion, il faudrait qu'elle comprenne des représentants des autorités et des associations ce qui entraînerait une commission assez conséquente. Mme Golaz répond que la Municipalité peut fixer la forme et le nombre de cette commission, selon ce qu'elle jugera nécessaire. Elle imagine tout de même une commission comprenant une dizaine de personnes. Par rapport à l'énumération entendue, M. Barenco trouve que le chiffre d'une dizaine de personnes est faible.
- M. Bovon pense que l'idée est bonne mais constate qu'il faut tout organiser. Il constate aussi que Gland compte beaucoup de sociétés sportives ou culturelle par le canal desquelles les gens peuvent s'intégrer. Or, il faut relever que souvent tel n'est pas leur désir. Une telle institution irait, sembletil, trop loin et il cite à l'appui de ses dires les remarques de la commission de naturalisation disant que des gens restent chez eux et font peu d'effort pour s'intégrer. Mme Golaz répond qu'elle voit plus une commission capable d'organiser certains événements dans le but de faciliter les relations qu'une commission destinée uniquement à faciliter l'intégration.
- Mme Favez précise que des personnes étrangères feront partie de cette commission et que la tâche n'incombera pas qu'aux seuls indigènes.
- M. Fargeon, venu de France en 1977, reconnaît que son intégration a été facilitée puisqu'il fréquentait l'école. Pour ses parents, cela s'est produit différemment en faisant partie de sociétés locales. Durant son année de présidence, il a pu dénombrer une soixantaine de sociétés locales associatives, culturelles ou sportives comprenant des personnes de nationalités et d'horizons différents. Il pense que ce serait de la charge desdites sociétés de s'organiser pour l'accueil des ressortissants étrangers et aussi de Suisses d'autres cantons. Il faut arrêter de toujours institutionnaliser les choses et pousser les gens à se prendre en charge.
- M. Turrettini trouve l'idée bonne s'il faut parfois aider les gens à se mouvoir dans les méandres de nos institutions. Par contre, il se demande si c'est au politique de faire ce travail via une commission désignée par la Municipalité et si ce ne serait pas moins intimidant vis-à-vis des étrangers si une organisation privée s'en occupait.
- M. Guillod, revenant sur les deux dernières interventions, trouve que c'est un bon signe si le politique donne l'impulsion nécessaire à un accueil des étrangers. Au vu du grand nombre de sociétés et d'institutions recensées, il trouve nécessaire une plateforme d'échange impulsée par le politique.
- Mme Perrin, constatant p.ex. les problèmes de certains étrangers qui ne peuvent lire les écriteaux dans les magasins, voit dans cette commission un bon outil d'aide à l'intégration par le soutien qu'elle pourrait apporter.

- M. Chevalley constate une ambiguïté dans les propos de M. Guillod qui dit être pour une impulsion politique vis-à-vis d'une commission pour les étrangers et propose, par le biais d'une motion, de permettre certaines démarches par le courrier électronique. Reconnaissons que l'internet n'est pas le moteur d'une bonne intégration et qu'un premier contact dans les bureaux communaux est certainement plus efficace.
- Mme Barenco est très perplexe. En tant que présidente de la commission de naturalisation, elle se retrouve une quinzaine de fois par année en face de personnes qui veulent se naturaliser mais ne sont pas forcément bien intégrées. De plus, la motion est très généreuse mais aussi très complexe en demandant l'organisation de fêtes touchant plusieurs domaines, cours de langue ou réunions. Elle ajoute qu'un petit geste pourrait être fait par la Municipalité sous la forme d'un repas annuel de bienvenue pour les gens récemment naturalisés, à l'instar des repas organisés pour ceux qui atteignent leur majorité.
- Mme Genton-Bonzon n'a pas l'impression que c'est une énorme machine à mettre en place et qu'elle pourrait démarrer tranquillement comme le disait Mme Barenco. Mais il faut que des gens mettent en route cette machine.
- M. Magnenat, en tant que membre par le passé de l'organisation de la Fête du Chêne, trouve qu'il ne faut pas minimiser le travail à effectuer et la disponibilité des personnes lors de telles organisations
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. La motion de Mme Golaz est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide par 30 oui et 23 non de transmettre la motion de Mme Golaz à la Municipalité pour étude et rapport, motion demandant à la Municipalité de créer une commission paritaire pour l'intégration des étrangères et des étrangers.

13. Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de M. Raymond Mermoud.

- Le GdG présente la candidature de M. Arthur Lieber.
- Il n'y a pas d'autres candidatures et il est procédé à l'élection à main levée.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité et sans avis contraire de nommer M. Arthur Lieber, membre de la commission de gestion.

14. Nomination d'un membre à la commission du plan de zones en remplacement de M. Thierry Villois.

- Le GdG présente la candidature de M. Thierry Genoud.
- Il n'y a pas d'autres candidatures et il est procédé à l'élection à main levée.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité et sans avis contraire de nommer M. Thierry Genoud, membre de la commission du plan de zones.

15. Interpellation de Mme Christine Girod «Comment la Municipalité envisage-t-elle de solutionner la problématique des transports scolaires aux heures de pointe?».

• Mme Girod développe son interpellation en signalant qu'elle est motivée par l'article paru le 2 février dernier dans La Côte sous le titre «Gland, les transports publics sont au bord de la saturation».

A la lecture de l'article, on apprend que la clientèle principale sont les enfants pour les transports scolaires et que deux bus ne suffisent plus pour absorber l'augmentation des usagers. Toujours selon La Côte, le nombre d'utilisateurs est passé de 88'800 en 1986 à plus de 252'000 en 2005.

Au-delà des chiffres, plusieurs témoignages d'enfants bousculés, laissés sur le bord du trottoir, ou qui n'ont pas pu se frayer un passage pour entrer dans le bus sont à déplorer. Si la marche à pied n'est absolument pas néfaste, cela devient très gênant si l'écolier compte sur le bus pour arriver à l'heure en classe sans risquer de se voir coller une arrivée tardive.

En tant que maman, je reçois régulièrement des commentaires divers sur des bousculades, des inti-

midations et autres difficultés liées au manque de places dans les bus.

Elle est quelque peu surprise par la réponse municipale citée, toujours dans La Côte, qui précise que malgré des lettres de réclamation que la Municipalité reçoit, aucun achat n'est envisagé, étant donné le faible autofinancement de ces bus. A mon sens, on ne peut pas balayer ainsi ce problème uniquement sur des considérations financières!

Ce soir, le municipal envisage l'introduction d'un troisième bus. Une bonne partie des utilisateurs est au bénéfice d'un abonnement général, payé à l'avance, et il n'y a pas de raison que ces usagers soient victimes du succès de ce transport public. Les usagers du TÚG qui ont lu l'article doivent pro-

bablement se dire que leur vécu quotidien n'intéresse vraiment pas les politiciens.

Je suis bien consciente des difficultés financières de la commune, également consciente de la problématique des trannsports scolaires et ne demande pas des dépenses inconsidérées, mais pense que nous ne pouvons pas tout simplement décréter que cette situation est trop coûteuse, donc la laisser

de côté, mais qu'il faut au contraire trouver une solution qui colle à la réalité.

Si le troisième bus à destination de Grand -Champ/Tuillières est une nécessité urgente, cela n'est pas forcément une solution à court ou moyen terme. J'ai donc déposé une interpellation et non une motion, cela laissera à la Municipalité la latitude de traiter cette problématique en parallèle avec la réponse à la motion Pollak actuellement à l'étude car l'harmonisation des horaires scolaires posera encore plus spécifiquement les difficultés de gestion des transports.

D'une façon plus générale, je m'inquiète également de savoir quel exemple la société donne à ces écoliers qui doivent se battre pour pouvoir emprunter le bus pour se rendre à l'école? La prévention de la violence passe aussi par le respect que nous avons de nos enfants, et la confiance que nous leur

Nous avons fait le choix d'attirer des familles à Gland. N'oublions pas que ces enfants sont notre avenir, et la société doit leur permettre de s'épanouir, et pouvoir prendre le bus scolaire sans avoir à jouer des coudes ou se faire taper dessus ou bousculer me paraît être la moindre des choses. J'ose espérer que les beaux discours prônant le développement de Gland , les planifications routières et autres projections dans l'avenir ne nous fassent pas perdre de vue les réalités du terrain.

- La discussion est ouverte sur l'interpellation de Mme Girod.
- M. Gisiger corrige un point concernant l'achat d'un troisième bus. Dans son interview, la journaliste voulait absolument lui faire dire qu'il fallait envisager l'achat d'un troisième bus, objectif qu'il ne soutient pas. Faire circuler un troisième véhicule uniquement aux heures de pointe représente une dépense nettement exagérée. Ce qu'il propose aujourd'hui est de louer un bus à des moments précis de la journée et de le payer au kilomètre, ce qui revient nettement moins cher. La seule chose qu'il appuie est que les jeunes trouvent des conditions convenables pour circuler dans les bus.
- M. Cretegny ajoute que Mme Girod fait mention de la motion Pollak et la met en relation avec la surcharge des transports scolaires. Il pense au contraire que cette motion peut déboucher sur des facilités pour les transports avec, p.ex., des décalages d'horaire.
- M. Martinet constate que le débat va être repris puisqu'il a lui-même déposé une motion sur ce sujet. Il relève l'intervention entendue tout à l'heure, avec des vibrato dans la voix, et constate que des enfants prennent le bus juste sous la gare et mettent le même temps que s'ils montaient à pied à Grand-Champ ou aux Tuillières car ils effectuent tout le tour de la commune. Il sait que ces jeunes sont en "sucre" mais il sait surtout que les pédiatres s'inquiètent de voir plus de 20% des jeunes obèses et que les sociologues s'inquiètent de constater l'absence de contacts humains sur le chemin de l'école. Il pense qu'il y a d'autres solutions à envisager que d'acheter des bus supplémentaires.
- La Municipalité répondra ultérieurement à cette interpellation.

16. Interpellation de M. Haussauer relative à l'aménagement du carrefour Vy-Creuse/ rue de la Prairie/ ch. des Pommiers

 Le 1^{er} décembre 2004, la Municipalité nous soumettait en première lecture un préavis concernant l'aménagement de la Vy-Creuse entre Montoly et la rue du Perron. La commission technique était convaincue que cet aménagement était une bonne solution sous réserve de l'intégration d'une piste cyclable.

Lors de la séance de Conseil du 3 février 2005, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis sans vraiment nous donner d'explications. Depuis donc maintenant une année, nous n'avons aucune

information sur ce projet qui devait se réaliser.

Le carrefour Vy-Creuse-Prairie-Pommiers est particulièrement dangereux. Il y a déjà eu plusieurs accidents dont le dernier assez grave juste avant Noël où la voiture a terminé sa course dans le jardin d'une villa après avoir passé sur le rond-point surélevé. Lorsque ce petit rond-point est recouvert d'une fine pellicule de neige il devient invisible et d'autant plus dangereux.

Avant que des accidents encore plus graves ne se produisent à cet endroit, il demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une signalisation claire et précise de ce carrefour ainsi qu'une meilleure visibilité du surélévement du rond-point. Je demande également la mise en place de passages sécurisés pour les piétons. Cette partie de la Vy-creuse est aménagée de manière provisoire depuis de trop nombreuses années et il est temps d'y remédier.

• M. Reymond informe que la Municipalité répondra ultérieurement à cette interpellation. Cependant, il peut déjà dire que décision a été prise de poser des mini-refuges de part et d'autre du rondpoint afin de canaliser la circulation. Au sujet de l'accident cité, il relève que la Municipalité ne peut être tenue responsable ni de l'état du conducteur au niveau de l'alcool, ni au niveau de la vitesse inadaptée.

17. Interpellation de Mme Valérie Cornaz intitulée «A quand des toilettes pour chiens?»

• En avril 2002, un article paru dans le journal La Côte nous informait que les robby dogs installés à Gland absorbaient le 20% des excréments canins.

Les zones herbeuses devant les immeubles ou villas sont de véritables terrains de crottes et je ne vous parle pas des trottoirs que nous devons emprunter avec les enfants lors du Pédibus. Certains jours, il faut faire un gymkana pour éviter les crottes entières et celles étalées par une personne distraite ayant déjà marché dedans. En plus, il y en a pour tous les goûts... des petites, des grosses, des fraîches ou des sèches...

C'est dommage de pénaliser les quelque 20% de gens qui ramassent les cacas de leurs amis à quatre pattes mais comment raisonner la grande majorité d'en faire autant. En augmentant les impôts sur les chiens? Je ne le souhaite pas. En verbalisant les coupables? Il faut déjà les prendre sur le fait. Elle remercie d'avance la Municipalité de suivre ce dossier de près et de nous donner une synthèse de sa réflexion et de sa solution à ce problème.

- M. Baumgartner reconnaît que le règlement communal permet la dénonciation des contrevenants mais que ces infractions sont commises surtout le soir ou en tout début de journée, ce qui rend la traque difficile. C'est avant tout une question de discipline des propriétaires de chiens.
- la Municipalité répondra ultérieurement à cette interpellation.

18. Motion de Mme Casson demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de fermeture définitive à la circulation du pont sis sur le Lavasson et la création d'une aire de détente.

• L'ouest de Gland pourrait accueillir 2500 personnes supplémentaires. Face à cette augmentation, il est primordial que le maintien ou l'amélioration de la qualité de vie s'impose. Il est fondamental que la ville se construise d'une manière solidaire, conviviale et réfléchie.

Depuis février 2005, la femeture du pont sis sur le Lavasson a donné aux enfants, parents, personnes âgées, cyclistes et autres, la possibilité de pouvoir s'attarder en plein air sans être perturbés par la circulation. Les déplacements à vélo ou à pied sont redevenus attrayants.

En ce qui concerne la qualité de la vie, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, notamment le sentiment de sécurité, le bien-être, les possibilités de jeux ou la beauté du quartier, l'amélioration de la santé.

Certes, l'état du pont s'est dégradé et nécessite réfection ou reconstruction. Cependant, la proposition de la commune d'ouvrir le pont à la seule circulation agricole est généralement mal respectée par les usagers de la route et on constate rapidement un relâchement de la discipline. Une telle mesure serait inadéquate. La pose d'une barrière pourrait être une solution en laissant le passage aux véhicules agricoles ou aux ambulances.

Le site du Lavasson représente une opportunité naturelle pour la création d'une aire de détente en aménageant un espace public de qualité pour les actuels et futurs habitants. Un espace partagé de vie sociale ouvert sur les paysages environnants.

• M. Bovon, vu de ce qui a été discuté auparavant, pense que l'on peut maintenir la circulation des véhicules agricoles. Il faut cependant qu'il y ait des contrôles sérieux. Cela se redit très vite et évite les abus. Il trouve aussi qu'il est très louable de vouloir assurer une qualité de vie mais qu'il faut aussi songer aux agriculteurs et vignerons qui ont besoin de cette liaison pour leur activité.

- M. Reymond propose de refuser la motion de Mme Casson. Les garanties énoncées de restriction de la circulation doivent suffire à garantir la quiétude des piétons ou cyclistes.
- La parole n'est plus demandée et l'acceptation ou non de la motion Casson est mise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide par 7 voix pour et 41 voix contre de ne pas prendre en considération la motion Casson, donc de ne pas la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Divers + Propositions individuelles.

- M. Magnenat revient sur l'île destinée à remplacer la plage. Il aimerait connaître sa surface et son coût approximatif. M. Gisiger répond que cette île est prévue pour environ 180 personnes. Quant au prix, il est semblable à celui des îles créées devant la Venoge et non prohibitif, mais il ne peut articuler un chiffre pour l'instant.
- M. Favez dit qu'il est un peu lassé d'entendre, conseil après conseil, notre municipal des finances communiqué les chiffres, certes importants, que notre commune doit verser pour la facture sociale. Il souhaite que ces chiffres soient mis en parallèle avec la réalité sociale dans notre commune.
- M. Collaud répond qu'il a une première approche de réponse par rapport au postulat déposé par M. Favez. En téléphonant à M. Dunand, il a constaté que la ville de Nyon qui est réputée pour faire des efforts au plan social compte 132 appartements subventionnés alors que Gland en compte 130. Au niveau des 50 appartements du lotissement SEIC une feuille a été distribuée à tous les citoyens des communes partenaires de la société et 70 demandes seulement ont été enregistrées. De plus, lors de la remise d'un 2,5 pièces proposé à 7 personnes en liste, 4 ont décliné l'offre, d'autres ne voulaient pas déménager ou n'ont pas voulu répondre. Il faut donc reprendre le problème globalement en constatant, par exemple, que plus de 1100 jeunes du canton de 18 à 25 ans n'ont jamais travaillé et cela n'est plus acceptable. La facture sociale a augmenté de 75 millions ces dernières années et de 17% au cours des dix-huit derniers mois au niveau cantonal.
- M. Favez est content d'avoir entendu ces chiffres mais attend encore davantage d'informations sur ce problème lors de chaque conseil.
- Mme Favez signale qu'elle a deux référendums à faire signer, l'un concernant la loi sur l'asile et l'autre sur les étrangers. Des feuilles sont à disposition des intéressés.
- M. Martinet revient sur la réponse à l'aménagement du quartier de la gare. Il relève la bonne illustration et la clarté des documents remis aux conseillers. Sur le fond, il faut constater que les études s'accumulent depuis 1998. Aigle, par exemple, qui était au même point que nous en 1998 a maintenant une nouvelle gare fonctionnelle. Cecì est à méditer pour tendre à un peu moins d'étude et un peu plus de concret.
- M. Reymond répond que bon nombre de ces études ont été imposées par le service de l'aménagement du teritoire, voire par des motions de conseillers.
- La parole n'est plus demandée et la séance est close.
- La séance est levée. Il est 23 h 16.

Pour le bureau du Conseil communal:

Le président:

Jacques Tacheron

Le secrétaire

Rémy Bufta